

**COMMUNE DU BOURG D'HEM**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 Septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le neuf septembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

**Étaient présents** : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, MM. FRAPPAT, TISSIER, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET.

**Étaient absentes excusées** : Mmes FEL, FOURNEL, DUPONTET

**Pouvoir** : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. BATHIER Jean-Louis  
Mme DUPONTET Marie-Ange donne pouvoir à M. POTHEAU Christian

**Secrétaire de séance** : M. FRAPPAT Olivier

*Le compte rendu de la séance ordinaire du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.*

**1- RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS (AVENANTS)**

- Avenant n°04 – lot n°1 Démolition-Gros œuvre-VRD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour EP sur partie arrière avec branchement sur réseaux) de l'entreprise PEREIRA-LAMY d'un montant de 378,00 € TTC.

- Avenant n°05 – lot n°1 Démolition-Gros œuvre-VRD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour fourniture et pose chambre PTT LIT) de l'entreprise PEREIRA-LAMY d'un montant de 780,00 € TTC.

- Avenant n°01 – lot n°10 Plomberie Sanitaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour appareils sanitaires PMR pour logement T1 bis) de l'entreprise NOGELEC d'un montant de 1 205,12 € TTC.

**2- EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL « GITE D'ÉTAPE » (MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE)**

Le Maire informe l'assemblée que l'agent chargé de l'entretien du gîte d'étape sera également chargé de l'entretien de la mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique deuxième classe créé initialement à temps non complet par délibération du 20 octobre 2010 pour une durée de 8 heures par semaine, et de créer un emploi de d'adjoint technique deuxième classe à temps non complet pour une durée de 11 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la proposition du Maire.

### **3- TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Vu l'avis de la CAP du 26 juin 2016;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en raison d'un avancement de grade ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaire avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016.
- Décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### **4- ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATELUS-MALVALEIX AU SIAEP DE LA VALLÉE DE LA CREUSE**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Syndical, lors de sa séance du 22 juin 2016 a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Châtelus-Malvaleix au SIAEP de la Vallée de la Creuse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au SIAEP de la Vallée de la Creuse de la commune de Châtelus-Malvaleix.

### **5- RAPPORT ANNUEL 2015 DU SPANC**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2015

### **6- TRAVAUX PETITE CARRIÈRE - VOIRIE**

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement de la petite carrière.

Le Conseil Municipal prend connaissance des esquisses et de la description du projet qui sera réalisé en 2 tranches (tranche ferme en 2015 et tranche conditionnelle en 2017).

Le Conseil Municipal mandate le Maire afin de procéder à la consultation des entreprises.

### **7- QUESTIONS DIVERSES**

- a) Monsieur Christian Potheau, conseiller municipal, explique que des petits travaux d'entretien sont nécessaires dans le hameau de gîtes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.*